Compiègne : 18 mois de prison pour l'«abbé Pierre des foncedés»

25/02/2011 à 11h30

Un homme de 63 ans a été condamné jeudi à deux ans de prison, dont six mois avec sursis par le tribunal correctionnel de Compiègne pour avoir dealé dans son quartier. Le condamné était surnommé «*l'abbé Pierre des foncedés*» en raison de son grand cœur : il avait l'habitude de faire crédit à ses clients.

A la barre du tribunal, le sexagénaire a reconnu avoir stocké de la marchandise – du haschich essentiellement – et l'avoir revendue, avec son petit-fils de 18 ans et un ami de ce dernier.

Selon les gendarmes, chaque membre du trio a écoulé une dizaine de kilos de drogue en 2010 – une quantité niée par les prévenus – avant d'arrêter.

Les deux jeunes ont été condamnés à deux ans de prison dont un avec sursis. Le sexagénaire et les adolescents devront également payer solidairement 1000 euros aux douanes.

20 Minutes

(Merci à Gonedesouche)